



HAL
open science

Master Droit social

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un master. Master Droit social. 2009, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.
hceres-02029420

HAL Id: hceres-02029420

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02029420v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Evaluation des diplômes Masters – Vague D

ACADÉMIE : PARIS

Établissement : Université Paris 1 - Panthéon Sorbonne

Demande n°S3100018432

Domaine : Droit, science politique

Mention : Droit social



Appréciation (A+, A, B ou C) : A+

La mention «Droit social» du master droit de l'Université Paris 1 fait partie des toutes meilleures formations dans ce domaine en France. Son exceptionnelle attractivité en master 1 comme en master 2 l'atteste. Elle appartient à un club assez fermé de formations dans lesquelles la professionnalisation et la recherche se mêlent très harmonieusement à un niveau excellent.

En master 1, les matières fondamentales sont enseignées tandis que le master 2 se divise de façon raisonnable en un master 2 recherche (ayant 29 ans d'existence) et un master 2 professionnel (ayant 20 ans d'existence) avec une demande de création d'un nouveau master professionnel de «Droit de la protection sociale d'entreprise», unique en son genre en France. Ceci est d'autant mieux venu que les besoins de spécialistes en ce domaine sont criants : cela témoigne du sérieux et du réalisme des responsables qui n'ont pas favorisé l'éclatement artificiel des diplômes.

Dans les deux master 2 professionnels (notamment la spécialité demandée «Droit de la protection sociale»), le recours à l'apprentissage est un modèle à suivre (emprunté avec raison à un ex-DESS parisien précurseur de la même spécialité).

- Points forts :
 - Sérieux.
 - Adéquation avec le marché de l'emploi. Le master 2 professionnel de «Juristes en droit social» compte 12 contrats d'apprentissage sur une promotion de 30 étudiants et le futur master 2 professionnel de «Droit de la protection sociale d'entreprise» envisage de fonctionner à 100 % sur ce mode.
 - Exceptionnelle attractivité.
 - Excellente réactivité.

- Points faibles :
 - L'articulation du master 2 recherche avec le centre de recherche n'apparaît pas clairement dans le dossier.
 - L'ouverture internationale reste floue, sinon virtuelle en ce qui concerne le master 2 recherche en «Droit social» (accueil d'étudiants étrangers en nombre et d'origine inconnus). Le master 2 professionnel de «Juristes en droit social» organise une journée d'études internationales. Aucun projet à ce stade pour le futur master 2 professionnel de «Droit de la protection sociale d'entreprise».

Avis par spécialité)

Droit social

- Appréciation (A+, A, B ou C) : A

Formation haut de gamme du point de vue de la qualité de l'enseignement et de la qualité des étudiants. Parmi les meilleures dans cette catégorie au plan national.

- Points forts :
 - Des enseignements dispensés par une équipe de professeurs spécialistes, reconnus dans une université de premier plan.
 - Excellente attractivité.
- Points faibles :
 - Une ouverture à l'internationale dont les modalités restent imprécises (par delà les enseignements de droit social international ou européen qui n'équivalent pas à des partenariats avec l'étranger).
 - Suivi des diplômés à renforcer.
- Recommandations :
 - L'évaluation des enseignements et le bilan statistique du devenir des anciens étudiants ne semblent pas une préoccupation dans le master 2 recherche de «Droit social».
 - Le droit de la protection sociale/de la sécurité sociale n'est pas un enseignement obligatoire dans ce même master 2. L'intitulé de cette spécialité implique qu'il le devienne, sauf à opter pour une vision, à certains égards, réductrice du droit social.
 - La distinction entre master 2 professionnel et master 2 recherche pourrait être gommée sans difficulté en droit social. Les débouchés sont identiques, des anciens étudiants de master 2 professionnel choisissent souvent de préparer une thèse tandis que ceux de master 2 recherche s'efforcent d'effectuer des stages afin d'améliorer leurs chances de placement.

Juristes de droit social

- Appréciation (A+, A, B ou C) : A+

En tous points, excellent master 2. Point de rencontre au sommet entre la demande des professionnels et l'offre de formation.

- Points forts :
 - 12 étudiants environ sur 30 effectuent leur année en contrat d'apprentissage.
 - Le délai de placement des étudiants sur le marché de l'emploi est excellent (trois mois, selon le dossier, ce qui est parfaitement crédible).
- Recommandations :
 - À terme, réévaluer la pertinence de la distinction entre master 2 professionnel et master 2 recherche.
 - Travailler sur la gouvernance : il serait souhaitable que le directeur ou l'un des codirecteurs qui reprendra le master soit un universitaire, reconnu pour ses travaux de recherche.

Droit de la protection sociale d'entreprise (projet de création)

- Appréciation (A+, A, B ou C) : A

Excellente initiative qui répond à un besoin réel et à une attente des professionnels. Originalité de l'initiative et attractivité très vraisemblable.



- Points forts :
 - Un nouveau master 2 professionnel de «Droit de la protection sociale d'entreprise» serait unique en son genre en France alors que les besoins de spécialistes en ce domaine sont évidents.
 - Le recours à l'apprentissage pour la totalité de la promotion est a priori un gage de sérieux.

- Points faibles :
 - La séparation étanche entre le Droit du travail (autour duquel le master 2 de «Droit social» tend à graviter très fortement) et le droit de la protection sociale d'entreprise serait néfaste. Cette dernière discipline requiert la maîtrise de nombreux instruments (telles les sources normatives) issus du droit du travail. La volonté de former des hyper-spécialistes pourrait être le premier obstacle à cette formation.
 - Le recours à l'apprentissage pour la totalité de la promotion est sans doute excessif et peu réaliste. L'expérience montre (ne serait-ce que dans le master 2 professionnel «Juristes de droit social») qu'à peine la moitié des étudiants d'une promotion souhaite conclure un contrat d'apprentissage afin de conserver une liberté dans le choix des stages (qui permettent aux étudiants de « goûter » à l'entreprise et aux cabinets d'avocats avant d'arrêter un projet professionnel). En outre, il sera malaisé de trouver une vingtaine de contrats d'apprentissage dès les premières années de fonctionnement. Mais un responsable de la spécialité, dont la compétence est incontestable et qui connaît bien le marché de l'emploi dans cette spécialité, saura certainement mettre à profit des relations nouées dans le milieu professionnel et porter son projet de création.

Commentaire et recommandations

- L'évaluation des enseignements et le suivi des anciens étudiants devraient être généralisés dans le master 2 recherche de «Droit social».
- La création envisagée d'un troisième master 2 en «Droit de la protection sociale d'entreprise» ne doit pas conduire à une séparation étanche d'avec le master 2 recherche (qui, en pratique, serait axé sur le seul droit du travail en contradiction avec son intitulé).
- Pour le bénéfice réciproque des deux master 2 recherche de «Droit social» et master 2 professionnel de «Droit de la protection sociale d'entreprise», une mutualisation des enseignements devrait être organisée. Le premier manque de droit de la protection sociale (optionnel) tandis que le second pourrait manquer de droit du travail.